



AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (H/F)

Positionnement

Au sein de la Direction de la Mobilité, vous êtes placé sous l'autorité du Chef d'équipe des ASVP. La Direction de la Mobilité fait partie de la Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement Durables.

Missions principales

- Vous intervenez sur les (ou une des) cinq villes (Chaville, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray).
- Vous contrôlez le paiement du stationnement payant sur voirie et relevez les absences et insuffisances de paiement.
- Vous émettez, si nécessaire, un forfait de post-stationnement (FPS) à l'aide du terminal personnel mis à votre disposition.
- Vous veillez au bon respect de la délibération tarifaire votée par GPSO et des arrêtés réglementant le stationnement payant sur voirie émis par les villes.
- Vous traitez des dossiers de Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO).
- Vous faites remonter l'information au chef d'équipe en cas de constat de dysfonctionnement des horodateurs et autres modes de paiement.
- Vous rendez compte de votre activité à votre responsable.

Missions secondaires

- Vous rapportez et alertez la voie hiérarchique et autres partenaires internes et externes (Police nationale, communes...) en cas de détection d'accident, d'anomalie sur la voie publique ou tout autre événement dont vous auriez été témoin.

Contraintes spécifiques au poste/conditions d'exercice

Horaires avec amplitude variable (y compris certains week-ends et jours fériés)

Continuité du service public assurée par la coordination des congés avec les autres agents du service
Travail à l'extérieur en toute saison et quelles que soient les conditions climatiques

Port d'Equipements de Protection Individuelle obligatoire
Agrément délivré par le Procureur de la République
Assermentation délivrée par le Tribunal d'Instance

Aptitudes et Compétences

Capacités d'expression orale
Sens du service public, diplomatie, sang-froid, esprit d'équipe
Goût du contact avec le public
Ponctualité, réactivité et rigueur
Maîtrise de l'outil bureautique et logiciels métiers
Permis B obligatoire

Profil

Cadres d'emplois des Adjoints techniques territoriaux